



PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉ 2011

La loi du 13 juin 2006 et son décret d'application du 12 mars 2008, font obligation à la CLI de voter un programme prévisionnel d'activité, concomitant au vote du budget prévisionnel pour l'exercice comptable à venir.

Ces dispositions ont été intégrées à l'article 5-4-f et g de nos statuts.

Le Conseil d'administration, réuni le 17 décembre 2010, a arrêté le programme prévisionnel d'activité suivant pour 2011, soumis à la validation de l'Assemblée générale du 21 janvier 2011.

➤ **Travaux des commissions :**

- ✓ Bilan du fonctionnement 2010 de la centrale nucléaire / aspects sûreté : événements, inspections de l'ASN, actions correctives du CNPE, maintenance et contrôles réglementaires, état de la 1^{ère} barrière, combustible utilisé et déchets radioactifs ;
- ✓ Bilan des arrêts de tranche 2010 :
 - tranche 2 : mars – avril 2010
 - tranche 1 : septembre – novembre 2010 ;
- ✓ Bilan 2010 de la mission de contrôle de l'ASN sur le site de Golfech ;
- ✓ Bilan du fonctionnement 2010 de la centrale nucléaire : rejets radioactifs, chimiques et thermiques ; salissures biologiques ; surveillance de l'environnement ;
- ✓ Bilan de l'étiage de la Garonne 2011 ;
- ✓ Bilan de la surveillance indépendante de l'environnement réalisée par le Laboratoire vétérinaire départemental de Tarn-et-Garonne ;
- ✓ Refonte de la réglementation technique générale sur les installations nucléaires de base : suivi de la mise en œuvre ;
- ✓ Politique de sous-traitance d'EDF, gestion des entreprises prestataires : suivi de la lettre de suite d'inspection de l'ASN ;

- ✓ Sécurité des populations : poursuite du travail de terrain, en particulier en liaison avec les communes de la zone PPI ; participation à la mise à jour des plans communaux de sauvegarde, sensibilisation aux consignes de sécurité, présentation du SAIP (système d'alerte et d'information des populations) pour les communes du périmètre des 10 km ; participation de la CLI à un exercice de simulation de crise nucléaire à Golfech s'il est envisagé en 2011 (le précédent a eu lieu en juin 2008) ;
- ✓ Sécurité des populations – PPI et PPA : la CLI souhaiterait avoir des informations en ce qui concerne le calendrier de révision du plan particulier d'intervention (PPI) (la dernière refonte de ce plan datant de 2002). A cet égard, elle souhaite que l'on se penche de nouveau sur l'une des contre-mesures : l'évacuation de la population vers les « centres d'accueil et d'hébergement ».

Pendant de nombreuses années, la CLI avait en effet présenté un certain nombre de propositions sur la mise en œuvre des contre-mesures, mais les conditions d'une évacuation méritent approfondissement.

Par ailleurs, la CLI continuera à participer à la préparation des plans post-accidentels (PPA).

- ✓ Suivi de l'application de la circulaire sur la maîtrise de l'urbanisation autour des centrales nucléaires.
- **Surveillance de la nappe phréatique en 2011 :**
 - ✓ Surveillance de la concentration en tritium dans le milieu récepteur et dans la nappe phréatique en particulier ;
 - ✓ Suivi indépendant de la nappe phréatique dans le cadre du protocole d'accord tripartite CLI / Conseil Général / CNPE ;

➤ **Expertise de sûreté (2^{ème} arrêt décennal de la tranche 1) :**

La CLI a été informée officiellement du décalage de la 2^{ème} visite décennale de la tranche 1 au printemps 2012.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale que la CLI réalise une expertise de sûreté (aspects technologique et organisationnel) à l'occasion de ce 2^{ème} arrêt décennal de la tranche 1, comme elle l'avait fait pour le 1^{er} arrêt décennal de la tranche 2.

L'année 2011 sera donc mise à profit pour engager cette étude (recherche de prestataires, définition du programme détaillé, négociation des différentes conventions à passer, calage du budget, demandes de subventions, démarrage de l'étude) qui se poursuivra en 2012 et se clôturera par la remise d'un rapport et d'une évaluation 3 à 4 mois après la clôture de l'arrêt décennal, puis sa présentation en assemblée plénière de la CLI.

➤ **Loi NOME du 7 décembre 2010 – nouvelle organisation du marché de l'électricité :**

Les deux commissions devront s'intéresser à cette loi très importante, notamment aux conséquences, en 2011 et dans les années futures, de la nouvelle organisation du marché de l'électricité en particulier pour l'électricité nucléaire historique (parc actuel d'EDF) : sûreté du fonctionnement quotidien des sites, programmes de maintenance, respect des autorisations de prélèvements d'eau et de rejets.

➤ **Formation des membres de la CLI :**

Pour répondre aux souhaits exprimés par les uns et les autres, le Conseil d'administration a arrêté un plan de formation en 4 modules proposé par Suzanne Gazal et Pierre Gaillard :

- 1 - description et fonctionnement d'une centrale nucléaire de type REP 1300 (réacteur à eau pressurisée de puissance 1300 MWe) ;
- 2 - la sûreté nucléaire à la conception et en exploitation, les incidents et accidents ;
- 3 - les rejets, les déchets et la surveillance de l'environnement ;
- 4 - les transferts des radioéléments dans l'environnement et leurs effets sur l'homme.

Chaque module fera l'objet d'une séance de 2 H 00 environ (1 H 00 d'apport théorique et 1 H 00 d'échange questions / réponses).

Une visite de la centrale sera envisagée en cours ou en fin de cursus.

Le 1^{er} module, qui se déroulera le lundi 21 février à Golfech, à partir de 14 H 00, vous sera confirmé par courriel la semaine prochaine.

➤ **Communication :**

L'année 2011 sera mise à profit pour :

- d'une part, mettre à jour notre convention d'information avec le CNPE ;
- d'autre part, et dans le même esprit, poser les bases d'une convention d'information avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire et les Pouvoirs Publics représentés localement.

Ces documents, qui doivent s'inscrire dans le cadre de la loi TSN du 13 juin 2006, viendraient ainsi contractualiser nos échanges d'informations. A cet égard, il serait appréciable de pouvoir disposer de projets contractuels de base, soit de l'ANCCLI, soit de l'ASN, qui pourraient ensuite être déclinés et négociés localement site par site.
